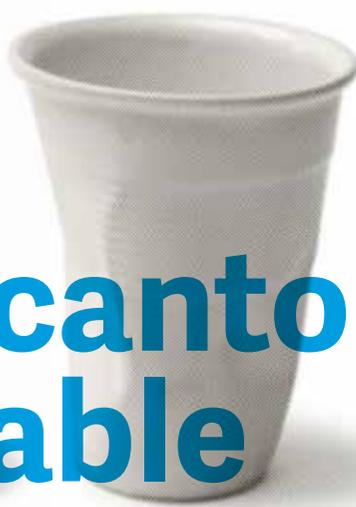


## Actionnaires



## Population



### FISCALITÉ DES ENTREPRISES

# Réforme cantonale inacceptable

La RFFA cantonale copie tous les défauts de sa grande sœur fédérale: cadeaux fiscaux pour les entreprises, pertes massives pour l'Etat, et pseudo-compensations sociales.

**RFFA** • A la consternation des syndicats, les socialistes se sont rallié-e-s à un projet cantonal de la réforme de l'imposition des bénéficiaires des entreprises calqué sur la méthode vaudoise et fédérale en la matière: acceptation de cadeaux fiscaux aux grandes entreprises, flanquée d'une pseudo « compensation » sociale, en l'occurrence relative aux subsides d'assurance maladie.

### SUR LE DOS DES SALARIÉ-E-S ET DE LA POPULATION

Cette nouvelle version de la RIE3 cantonale prévoit encore des pertes de re-

cettes fiscales à hauteur de 232 millions par an, 186 pour le canton, 46 pour les communes. Dans un contexte de déficit budgétaire structurel dû à la politique de défiscalisation menée par la droite durant ces vingt dernières années, et alors que les besoins de la population ne cessent d'augmenter en raison de son vieillissement et de la précarisation d'une partie croissante de celle-ci, l'acceptation de ces pertes supplémentaires pour les caisses publiques revient à accepter la dégradation des prestations à la population qui en découlera inévitablement. Elle incapacitera l'Etat face

aux défis démographiques, écologiques et sociaux qui s'annoncent.

### AUSTÉRITÉ MASSIVE PROGRAMMÉE

La levée du frein au déficit pour 8 ans prévue n'est qu'un leurre. D'une part parce qu'elle est plafonnée à un montant qui ne suffira pas: les effets fiscaux induits par cette réforme seront plus importants que ceux estimés, et le coût du contre-projet à l'IN 170 risque bien d'augmenter durant ces 8 prochaines an-

> SUITE PAGE 4

### RFFA FÉDÉRALE

Avec plus de 55 000 signatures déposées, le référendum fédéral contre la RFFA a abouti. 4

### VOTATIONS

Retrouvez les recommandations du SIT pour les votations du 10 février 2019. 7

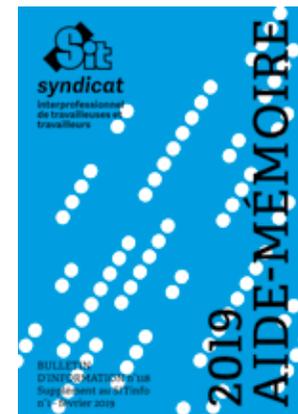
### DOSSIER GRÈVE DES FEMMES/ FÉMINISTE

Jusqu'au 14 juin 2019, SITinfo consacre tous ses dossiers centraux aux multiples motifs de la grève des femmes et féministe en préparation. Dans ce numéro: l'invisibilité de la pénibilité du travail des femmes. 8-9

### GRÈVE DES NETTOYEUSES

Après 11 jours de lutte, les nettoyeuses d'Orgapropre SA ont mis fin à la grève avec un plan social en poche. 10

### DANS CE NUMÉRO



# Billet de la présidence

Vous connaissez notre attachement à la cause des travailleuses-euses les plus précaires dont la dernière action en date est la grève des nettoyeurs-euses de l'entreprise Orgapropre à l'Union bancaire privée de la rue du Rhône, mais aussi notre capacité, après la confrontation et la lutte, à discuter et à négocier.

Nous avons tout naturellement de la peine à nous retrouver dans un échiquier politique mondial où l'on constate plus de verticalité et d'autoritarisme, tels que les ont affichés les envoyés plénipotentiaires au Forum économique de Davos (WEF), ceux que nous dénonçons régulièrement à la veille de cet événement, car leurs réponses face à des enjeux de fond comme le sont la distribution des richesses et la justice sociale, l'environnement ou encore le genre et l'évolution des mœurs, nous choquent.

Pour n'approfondir qu'un cas, celui du syndicalisme en Colombie, des négociations nationales étaient en cours pour augmenter le salaire minimum, entre centrales syndicales, représentants patronaux et la ministre du Travail, Mme Alicia Arango, ancienne ambassadrice à Genève de la Colombie auprès de l'Organisation internationale du travail.

Malgré la volonté de cette dernière de conduire des négociations ouvertes, le 21 décembre dernier la Centrale unitaire des travailleurs et la Confédération des pensionnés ont refusé de signer l'accord proposé par le gouvernement d'Ivan Duque (invité à Davos), constatant son caractère injustement favorable aux entreprises.

Nos camarades se préparent là-bas à des mobilisations en février de cette année, car comme pour nous, il leur faut user de l'arme de la résistance, lorsque la discussion ne porte pas ses fruits.

Heureusement, la venue en Suisse depuis Stockholm en train, à l'Arctic basecamp de Davos, de la jeune collégienne et militante écologiste suédoise de 16 ans, Greta Thunberg, a été exemplaire. C'est elle avec son #fridaysforfuture et sa grève du climat des vendredis qui a été une source d'inspiration pour le mouvement de gymnasiens-ne-s qui ont manifesté dans les rues de Genève le 18 janvier passé. Son message aux participants-e-s du WEF sur la crise climatique (« I want you to panic! ») a été des plus marquants.

**Résistance collective donc!** 

Diego Cabeza



## SOMMAIRE

### ÉDITO

Scènes hallucinantes **p3**

### ACTUALITÉS

Référendum déposé contre le pire « deal » du siècle **p4**

Réforme cantonale inacceptable **p4**  
Le ruissellement, théorie et pratique **p5**  
Quand le mieux est l'ennemi du bien **p6**

### VOTATIONS

NON à une loi qui discrimine les travailleuses **p7**  
Garantissons l'accès aux soins pour toutes et tous **p7**

### DOSSIER

Cachez ces maux que l'on ne saurait voir **p8**  
3 questions à Viviane Gonik **p9**  
Directive discriminatoire au sens de la loi sur l'égalité **p9**

### SECTEURS

« Ignorées, méprisées, mais déterminées » et victorieuses **p10**  
Cahier de revendications offensif déposé **p11**  
Budget 2019 de la Ville de Genève **p11**  
Augmentation des salaires de l'hôtellerie-restauration **p12**  
Un référendum syndical inévitable **p13**  
Un pas dans la lutte contre la non-déclaration aux assurances sociales **p13**  
La nouvelle convention collective est entrée en vigueur **p13**

### EN ACTION

Lutte des nettoyeuses **p16**



**syndicat**  
interprofessionnel  
de travailleuses et  
travailleurs

## HORAIRES

9 h à 12 h et 14 h à 17 h 30  
sauf le vendredi et vacances scolaires (jusqu'à 17 h)

Les renseignements sur les problèmes de travail ou de chômage ne sont pas donnés par téléphone. Il faut pour cela passer aux permanences.

## PERMANENCES DU SIT

**Bâtiment, parcs et jardins, nettoyage**  
mardi et jeudi de 15 h à 18 h au rez-de-chaussée

### Tertiaire-privé

(Régies, agriculture, hôtellerie, restauration, économie domestique, industrie alimentaire, esthétique, coiffure, services, garages, horlogerie, industrie, commerce, médias, transports, finance, etc.)  
mardi et jeudi de 14 h à 18 h au 1<sup>er</sup> étage

### Santé, social, secteurs public et subventionné

mardi de 10 h 30 à 13 h 30  
mercredi de 15 h à 18 h au 2<sup>e</sup> étage

### Salarié-e-s sans statut légal

lundi de 14 h à 20 h, jeudi de 14 h à 17 h  
vendredi de 9 h à 12 h

### Service des impôts pour les membres uniquement

déclaration : sur rendez-vous  
+41 (0) 22 818 03 20 entre 9 h à 12 h

Permanence impôts à la source (février – mars) mercredi de 14 h 30 à 17 h 30 au 1<sup>er</sup> étage

## CAISSE DE CHÔMAGE DU SIT

guichets : lundi, mercredi et vendredi de 14 h à 17 h au 3<sup>e</sup> étage  
tous les matins, de 9 h à 12 h  
+41 (0) 22 818 03 33

## CONTACTEZ NOUS

16, rue des Chaudronniers  
case postale 3287, 1211 Genève 3  
tél. : +41 (0) 22 818 03 00  
fax : +41 (0) 22 818 03 99  
courriel : sit@sit-syndicat.ch  
web : www.sit-syndicat.ch

# Scènes hallucinantes

Un secrétaire syndical plaqué au mur par un gros bras sur un piquet de grève, tandis que sur un autre piquet, un casseur de grève pousse un syndicaliste qui se blesse en tombant sur son vélo, alors que derrière lui la porte du bâtiment s'ouvre, et dans une bousculade générale des agents de sécurité tirent un autre secrétaire syndical à l'intérieur. La porte se referme, et le voilà séquestré pendant vingt minutes, rudoyé et menacé de plainte pour violation de domicile, jusqu'à ce que la police, appelée par le syndicat, ne vienne le délivrer.

Ces scènes hallucinantes n'ont pas eu lieu dans la Turquie autoritaire d'Erdogan, ni dans la France brutale de Macron, mais bel et bien dans la policée (sic) Genève, siège de l'Organisation internationale du Travail, sur les piquets de grève tenus par le SIT devant les locaux de l'Union bancaire privée pour soutenir la grève des nettoyeuses d'Orgapropre.

Ces actes de violence inqualifiables n'ont pas été portés seulement à l'encontre de quelques syndicalistes, mais au droit de grève lui-même. L'Etat, censé garantir les droits constitutionnels, dont le droit de grève fait partie, se serait-il fendu d'une déclaration publique pour condamner ces agissements antidémocratiques et assurer aux grévistes et à leurs représentant-e-s le libre exercice de leurs droits? Non, il envoie au syndicat une amende pour « non-respect des conditions de manifestation fixées par le département »...

Si le droit de grève a été attaqué, c'est ainsi bien plus par l'Etat que par quelques gros bras isolés, dont la conscience de classe ne s'élève guère au-dessus du troisième sous-sol du parking du Mont-Blanc. Car le tableau ne serait pas complet sans évoquer la troisième scène hallucinante que nous avons vécue durant ces onze jours de grève: celle d'un fourgon de police rempli de policiers en tenue de combat attendant

les grévistes et leurs soutiens devant la porte... du SIT. Motif? Nous signaler que le piquet que nous nous apprêtions à tenir un jour encore constituait une manifestation non autorisée.

Entendons-nous bien: pas de matraquages ni de gaz lacrymogènes ni de flash-ball sur les « manifestant-e-s ». Genève n'est pas (encore) Paris. Mais tout de même, comment l'Etat, et pour lui le département de la sécurité, peut-il justifier les chicanes policières visant à empêcher la tenue de piquet de grève devant les lieux de travail? Car si une première autorisation avait bel et bien été obtenue le premier jour, la police nous a enjoint sur place de traverser la route pour nous rassembler... derrière l'arrêt de bus d'en face. Comment justifier les pressions pour lever les piquets, et la tentative d'intimidation par l'envoi d'un panier à salade non pas sur place mais de-

Si le droit de grève est autant attaqué, c'est parce que c'est l'arme la plus forte des travailleurs-euses

avant même les locaux du SIT? Comment justifier une application aussi aveugle que liberticide d'une loi sur les manifestations dont le seul but devrait être le maintien de l'ordre public,

et non pas la limitation de l'exercice de droits constitutionnels?

Le SIT entreprendra bien sûr toutes les voies juridiques qu'il jugera utile pour défendre le droit de grève des salarié-e-s, à commencer par contester cette amende et les autres qui risquent de tomber.

Mais si nous sommes outré-e-s par ces atteintes au droit de grève, nous n'en sommes pas surpris-e-s pour autant. Car ce droit a beau être constitutionnel, il est presque toujours remis en question lorsqu'un groupe de travailleurs-euses décide de l'empoigner: « grève illicite », « disproportionnée », « inutile », « contre-productive », voilà les termes de la violence idéologique avec laquelle la grève des maçons, pour ne citer que ce dernier exemple, a été traitée par le patronat pour la disqualifier.

Alors continuons à l'exercer, ce droit de grève, car s'il est autant attaqué, c'est parce que c'est l'arme la plus forte que détiennent les travailleurs-euses pour défendre leurs intérêts. ♦

**Davide De Filippo**

## FISCALITÉ DES ENTREPRISES

# Référendum déposé contre le pire « deal » du siècle

Avec plus de 55 000 signatures déposées, le référendum fédéral contre la RFFA a abouti. Le 19 mai prochain, il s'agira de dire NON au pire compromis du siècle.



Photos © Eric Roset

**RFFA** • L'Alliance « RIE3, RFFA, Non c'est Non », composée des Verts, de Solidarités et de syndicats dont le SIT, a réussi son pari: elle est parvenue à déposer plus de 55 000 signatures à la Chancellerie fédérale contre la nouvelle mouture de la réforme de l'imposition du bénéfice des entreprises (RFFA). Alors qu'à droite d'aucun-e la présente comme un compromis « gagnant-gagnant », baisse de la fiscalité des entreprises d'un côté, et financement additionnel de l'AVS de l'autre, cette réforme est en fait le pire compromis politique du siècle. Un triste record qui risque de tenir longtemps en cas d'acceptation populaire le 19 mai prochain.

## PATRONAT ET ACTIONNAIRES SEULS GAGNANTS

La baisse d'impôts était l'objectif stratégique du patronat, en échange de l'abandon des statuts fiscaux des multinationales. Objectif atteint avec la RFFA, un cocktail d'astuces fiscales qui permettront de défiscaliser jusqu'à 70 % du bénéfice des entreprises: patent box, superdéduction de 150 % des frais de recherche et développement, et déduction des intérêts notionnels taillée spécialement pour la place financière zurichoise. Deuxième « effet kiss cool », la course à la baisse fiscale dans les cantons: pour Genève, 13.99 % (13.49 % avec les niches) pour l'instant dans la

moyenne des cantons, vu l'ampleur des pertes.

On nous promet qu'avec ces cadeaux fiscaux – plusieurs milliards, rappelons-le – les entreprises investiront. Mais elles n'ont aucune obligation dans ce sens. Certes, elles pourraient augmenter les salaires, mais ce n'est pas à l'ordre du jour, lorsqu'on observe les dernières négociations salariales. Quant à investir, après la RIE1 et la RIE2, ça n'a pas été le cas de manière marquée. Il n'y a que deux choses qui ont pris l'ascenseur: la rémunération des dirigeants, et les dividendes des actionnaires. Vu la financiarisation de l'économie, il y a de forts risques que c'est là que tout l'argent s'évaporerait.

## LES SALARIÉ-E-S SEULS PERDANT-E-S

Cette baisse d'impôt signifierait un cadeau pour les entreprises d'autant plus gros qu'elles gagnent gros, et un manque à gagner de plusieurs milliards pour les collectivités publiques. Autrement dit, les grosses entreprises contribueront encore moins aux prestations sociales. Comme celles-ci visent à corriger les inégalités et les insuffisances créées par des salaires parfois trop bas, on peut dire aussi que cette baisse diminuera la capacité de l'Etat à corriger les inégalités. C'est pourquoi les salarié-e-s seront perdant-e-s sur ce volet.

Quant au financement additionnel de l'AVS, pré-

senté comme une « compensation » des cadeaux fiscaux aux grandes entreprises, ce sont encore les salarié-e-s qui se la paieront: sur les deux milliards prévus, les entreprises n'en paieront en effet que 30 %, tandis que la Confédération, qui prendra à sa charge 40 % de la facture, devra bien soustraire cet argent à d'autres politiques publiques, et donc à la population.

## VOUS AVEZ DIT « ÉQUILIBRÉE » ?

Les entreprises qui réalisent des millions, parfois des milliards, de bénéfices empocheront donc un cadeau fiscal trois fois supérieur à ce qu'elles devront déboursier en plus pour l'AVS, tandis que les salarié-e-s ne feront que payer: aggravation et prolongation des politiques d'austérité, dégradation des prestations sociales et accroissement des inégalités.

Si au moins avait-on résolu le problème des retraites en échange. Mais non: l'élévation de l'âge de la retraite des femmes demeure à l'ordre du jour du Parlement fédéral, et pas un centime de plus pour les rentes AVS, tandis que celles du 2<sup>e</sup> pilier ne cessent de dégringoler.

Une seule réponse est possible le 19 mai à ce projet néolibéral: non, c'est non! ♦

Jean-Luc Ferrière

## FISCALITÉ DES ENTREPRISES

## Réforme cantonale inacceptable

> SUITE DE LA PAGE 1

nées en raison des politiques patronales de précarisation des salarié-e-s.

D'autre part, rien n'obligera les entreprises bénéficiaires des allègements fiscaux à réinvestir les capitaux économisés dans l'économie réelle. Et même dans l'hypothèse improbable où elles le feraient, le taux de croissance économique nécessaire à absorber en 8 ans le trou béant dans les caisses publiques est totalement irréaliste. Il n'y aura donc au mieux qu'un report de

quelques années d'une austérité massive sur le dos des salarié-e-s et des plus précaires.

## UNE PSEUDO « COMPENSATION »

La réforme prévoit une augmentation et un élargissement des subsides d'assurances maladie à titre de « compensation ». Tant la droite que le Conseil d'Etat saluent le soi-disant équilibre de cet accord: « 1 CHF de compensation sociale pour 1 CHF

de perte fiscale ». Sauf que ce franc de « compensation » sera financé par des attaques aux autres prestations publiques, et que le franc de perte fiscale se multipliera et permettra aux grandes entreprises et à leurs actionnaires d'économiser encore sur leur contribution déjà insuffisante aux tâches publiques nécessaires au bien commun. Enfin, les 18 petits millions à la Fondation pour l'accueil préscolaire ne sont qu'une goutte d'eau face aux 4 200 places en crèches manquantes à Genève.

## « ZÉRO PERTES! », UN OBJECTIF TRAHI

Plus grave encore, ce compromis inégalitaire est contraire aux objectifs de l'initiative « Zéro pertes! » lancée par l'Alternative et les syn-

dicats: il laisse Genève se ruiner dans la sous-enchère fiscale intercantonale et reste loin d'une solution qui maintienne les recettes fiscales et, partant, les prestations publiques. L'échange d'un recul de la capacité structurelle de redistribution sociale des richesses contre une mesure d'assistanat social, qui ne corrige pas les processus créateurs d'inégalités, constitue au final une régression sociale sur le dos des salarié-e-s et des plus précaires.

C'est galvauder la victoire contre la RIE3, et les syndicats se battent contre ce deal qu'ils appelleront la population et les salarié-e-s à refuser en votation le 19 mai. ♦

Davide De Filippo,  
Jean-Luc Ferrière



## ECONOMIE

# Le ruissellement, théorie et pratique

Un article paru récemment dans *Domaine public\** nous rappelle que les politiques qui aggravent les inégalités sont un frein à la croissance de l'économie.

**Analyse** • Les tenants du (néo)libéralisme recourent volontiers au concept de ruissellement. Leur idée est que la croissance doit être la préoccupation prioritaire, pour ne pas dire unique, le reste en découlant. Pour atteindre cet objectif, le fonctionnement de l'économie doit être régulé avec un minimum d'interventions des pouvoirs publics. Et l'Etat doit bien évidemment rester modeste et austère. D'où les principes de libéralisation, déréglementation, libre circulation des marchandises et des capitaux, diminution de l'imposition des entreprises et des hauts revenus. Libérée de toutes ces contraintes, l'économie parviendrait à réaliser une croissance optimale.

Dans la pratique, c'est tout le contraire qui se réalise. Un groupe de recherche au sein du Fonds monétaire international (FMI), organisme que l'on ne saurait qualifier de « marxiste », démontre que les fortes inégalités sont néfastes à la croissance, et les réformes qui augmentent lesdites inégalités sont un frein à la croissance.

## DE HAUT EN BAS

On pourrait déduire de la doxa néolibérale qu'une répartition un tant soit peu équitable de la crois-

sance n'est pas prioritaire pour les tenants de cette conception. Détrompez-vous, disent-ils, mieux les entreprises se portent, plus elles investissent ; plus les milieux aisés s'enrichissent, plus ils peuvent participer au financement de la création et/ou du développement d'entreprises. Ce processus favorise la création de postes de travail supplémentaires et permet d'offrir un emploi à toutes les personnes actives.

Le ruissellement, c'est cela : l'accumulation de richesses « en haut » profite aussi à celles et à ceux « en bas ». Avec des nuances dans la formulation, c'est très exactement le discours que tiennent les partisans des réductions d'impôts en général, les Républicains qui ont approuvé le programme de baisses des impôts présenté par Donald Trump en particulier. Dans la foulée, les défenseurs du ruissellement rejettent les politiques redistributives (inclusives) qui sont, disent-ils, néfastes à la croissance.

## LES DEUX FACES D'UNE MÊME MÉDAILLE

Des travaux menés par un groupe de recherche au sein du Fonds monétaire international (FMI) démontrent tout le contraire : la mondialisation de la finance et du com-

merce engendre des inégalités. Elle réduit le pouvoir de négociation des salarié-e-s et diminue la part salariale. Ces inégalités entraînent des coûts économiques, en particulier une croissance plus faible et moins soutenue. Elle se traduit aussi par une course au moins-disant fiscal qui réduit les recettes nécessaires pour financer les politiques sociales.

A l'inverse, de moindres inégalités favorisent une croissance plus soutenue et plus durable. Ce qui signifie que les effets combinés, directs et indirects, des politiques redistributives favorisent en fait la croissance.

En résumé, de grandes inégalités et une croissance faible et fragile sont les deux faces d'une même médaille. C'est donc un pari dangereux de miser sur la croissance en supposant que l'équité se réalisera d'elle-même – remarque qui disqualifie la théorie du ruissellement. Sur la base des données disponibles, les politiques redistributives par le biais des impôts sont favorables à la croissance s'il en découle une plus grande équité.

Jean-Pierre Ghelfi, *Domaine public* [adaptation SITinfo]

\* <https://www.domainepublic.ch/articles/34320>

## COMMENTAIRE

Certains dogmes économiques, même totalement dépassés, ont la vie dure. Le débat de jeudi dernier au Grand Conseil sur la réforme de la fiscalité des entreprises en a donné une édifiante illustration.

Alors qu'à droite, les anathèmes à l'égard des opposant-e-s à cette réforme ont fusé, qualifiant certaines interventions de « relents soviétiques », c'est bien à droite qu'on a assisté à une défense acharnée de l'édifice idéologique néolibéral. « Si la gauche veut plus de moyens, elle doit laisser la création de richesse se faire », « la réforme stimulera l'économie », « les recettes fiscales augmenteront ». La théorie du « ruissellement » dans toute sa splendeur, distillée avec aplomb, et au cœur même d'une des principales mesures d'« accompagnement » de la réforme : la levée partielle et temporaire du mécanisme de frein au déficit de l'Etat. La baisse des recettes fiscales ne serait ainsi que temporaire, car les capitaux non taxés seraient réinvestis dans l'économie et l'emploi, générant croissance et donc de nouvelles recettes fiscales. Un dogme auquel même le très libéral FMI ne croit plus.

Pas besoin pourtant d'être économiste pour démonter ces âneries, il suffit d'observer le parallélisme entre l'extraordinaire concentration des richesses que connaît Genève depuis quelques années et l'explosion des dépenses sociales sur la même période malgré une politique de réduction des droits sociaux. Il suffit également d'observer où passent les milliards de bénéfices que réalisent déjà aujourd'hui les entreprises les plus lucratives. Sont-ils réinvestis dans l'emploi ? Non, Jeff Bezos, le propriétaire d'Amazon, veut littéralement s'envoyer dans l'espace pendant que ses employé-e-s triment dans des conditions inhumaines. General Motors (GM) a quant à elle annoncé la suppression de 15 % des 180 000 emplois du groupe automobile, la fermeture de sept sites de production dont quatre aux Etats-Unis juste après... la décision de l'administration Trump de baisser drastiquement l'imposition des entreprises. Résultat ? L'action de GM a immédiatement bondi de 4,8 %...

Non, la redistribution des richesses ne se fait pas naturellement, et particulièrement pas dans l'économie capitaliste. Les salarié-e-s dont les conditions de travail ne cessent de se dégrader depuis de nombreuses années, les sans-emplois qui dans le meilleur des cas sautent de jobs précaires en jobs précaires, et les retraité-e-s qui peinent de plus en plus à terminer leurs mois, le savent pertinemment et s'en souviendront le 19 mai prochain. Au besoin nous serons là pour le leur rappeler.

Davide De Filippo



## CHÔMAGE

# Quand le mieux est l'ennemi du bien

La caisse chômage d'Unia a mis en ligne un calculateur d'indemnités chômage. Attention aux faux espoirs.

**Prudence** • A quel montant d'indemnités chômage aurai-je droit si je perds mon emploi? Comment seront considérées les quelques heures de travail que je fais ailleurs? Arriverai-je à tourner? Devrai-je déménager? Combien de temps tiendrai-je avec mes économies? Quel-le travailleur-euse menacé-e de licenciement ou désirant changer d'air (et d'employeur au plus vite) ne s'est posé ces questions?

Le problème, c'est que l'on aura la réponse précise à la première question qu'une fois inscrit-e au chômage et que le calcul sera effectué par la caisse de chômage. C'est-à-dire trop tard lorsqu'il s'agit d'anticiper pour prendre les bonnes décisions, et avec parfois de très désagréables surprises à la clef.

Qu'à cela ne tienne, la caisse chômage d'Unia vient de mettre en ligne un calculateur de gain assuré, pro-

mettant en quelques clics de souris de répondre enfin à cette question, que l'on n'ait pas encore perdu son emploi ou que l'on soit enferré-e dans le long dédale administratif de l'inscription: «Combien vais-je toucher?». Sauf que la réponse n'est pas si simple à établir, et que ce calculateur ne préserve en rien des mauvaises surprises.

### OPÉRATION COMPLEXE

Le site web où figure ce calcula-

teur précise que les résultats « ne sauraient être considérés comme exacts, exhaustifs ou actuels ». Et pour cause: plusieurs éléments sont à prendre en considération lors du calcul du gain assuré. Si le calculateur en ligne est adéquat pour calculer un gain assuré sur la base d'un salaire fixe, il s'avère beaucoup moins fiable lorsque le calcul inclut la moindre variable supplémentaire (plusieurs employeurs avec différents taux d'activité, spécificités du travail sur appel, etc.). Le calcul du gain assuré peut ainsi constituer une opération très complexe, nécessitant de rassembler de très nombreuses informations (contrats, fiches de salaires sur une année, etc.) et un calcul basé sur de nombreux critères compte tenu de la situation. Une opération qui peut parfois prendre plusieurs semaines, loin des deux minutes chrono promises par le calculateur.

### MISE EN CONCURRENCE

Dans chaque canton coexistent une caisse publique et des caisses privées, syndicales ou patronales. Les caisses remplissent toutes des tâches identiques, à savoir l'évaluation du droit ainsi que l'indemnisation du-de la chômeur-euse durant le délai cadre d'indemnisation, et sont toutes soumises aux lois et aux directives fédérales en la matière.

Or, le secrétariat fédéral à l'économie (SECO) pratique une politique de rétribution des caisses chômage visant à réduire les coûts par la mise en concurrence des caisses. Certain-e-s pourraient donc être tenté-e-s de voir dans la mise en ligne de calculateur une simple opération de communication dans ce cadre concurrentiel. Gageons que cela résulte plutôt d'une bonne intention, celle de répondre à un besoin d'information bien réel de la part des travailleurs-euses et des chômeurs-euses, même si sur ce coup-là, le mieux est l'ennemi du bien. 

Antonio Fernandez

### VENEZ À LA CAISSE DU SIT!

Des réponses sûres à vos questions? Inscrivez-vous à la caisse chômage du SIT, considérée lors de la dernière enquête de satisfaction auprès des assuré-e-s menée par le SECO comme l'une des meilleures de Suisse: traitement rapide des dossiers et du versement des indemnités, accessibilité des gestionnaires qui prennent le temps d'expliquer et aider dans la constitution du dossier.

Une caisse réservée aux membres, pour un accueil véritablement syndical des demandeurs-euses d'emploi.

## LAÏCITÉ DE L'ÉTAT

# NON à une loi qui discrimine les travailleuses

La Loi sur la laïcité de l'Etat est discriminatoire et de nature à exclure de nombreuses femmes du marché du travail. Le SIT appelle à la refuser.

**Référendum** • La loi sur la laïcité de l'Etat prévoit notamment d'interdire aux employé-e-s des services publics et parapublics le port de signes religieux lorsqu'ils-elles sont en contact avec le public. Le SIT, qui a participé au référendum contre cette loi, appelle à voter NON le 10 février parce qu'il considère que cette interdiction est discriminatoire et de nature à exclure du marché du travail des centaines de personnes, dont une très large majorité de femmes.

**RESPECTER LES INDIVIDUS**

Le SIT défend le principe de la laïcité de l'Etat. Mais celui-ci ne peut se traduire par l'atteinte aux droits fondamentaux de certain-e-s de ses employé-e-s. Il n'y a aucune raison de penser que le port d'un signe religieux par un-e membre du personnel puisse nuire à l'universalité et à la qualité du service public. Quels que soient les signes religieux arborés par les agent-e-s de l'Etat (croix, foulard, bindi,...), l'employé-e d'une collectivité publique peut et doit effectuer son travail à l'égard du public sans discrimination et avec le même soin, respectant le principe d'égalité de traitement, fondement de l'Etat de droit. C'est dans la neutralité de l'action des employé-e-s, et non de leur apparence, que le principe de laïcité de l'Etat est respecté.

**NON À UNE LOI DISCRIMINATOIRE**

Le SIT le constate au quotidien dans la défense individuelle de ses membres: ce sont bien aux femmes musulmanes portant le voile auxquelles on reproche trop souvent une appartenance religieuse trop marquée. De fait ce seraient donc quasi exclusivement des femmes musulmanes qui seraient frappées par cette interdiction si cette loi devait être acceptée. Cette loi est donc doublement discriminatoire: d'une part à l'égard des femmes, et d'autre part à l'égard d'une religion en particulier.

Certain-e-s rétorquent que le foulard islamique est lui-même discriminatoire à l'égard des femmes, et que son interdiction dans la sphère professionnelle permettrait aux femmes de s'émanciper de cette contrainte. Mais c'est nier le droit de la grande majorité des femmes qui font librement ce choix vestimentaire, en leur imposant une contrainte qui ne respecte pas ce choix. C'est tout le contraire d'un acte émancipateur.

Et pour les femmes à qui le port du voile est imposé, remplacer une contrainte par un autre interdit comporterait le risque de les confiner chez elles plutôt que les libérer.

**INTÉGRER PLUTÔT QU'EXCLURE**

C'est là un effet gravissime qu'aurait cette loi si elle



devait entrer en vigueur: les personnes qui refuseraient par choix légitime de renoncer au port d'un signe religieux ou ne pourraient le faire en raison d'une contrainte sociale ou familiale trop forte ne pourraient plus travailler dans les services publics ou parapublics, et seraient donc exclues de cette part importante du marché de l'emploi.

Cette exclusion des services publics et parapublics serait d'autant plus grave que ce sont des secteurs où les salaires des travailleuses sont généralement plus élevés que dans le privé, et où les inégalités salariales, bien qu'également existantes, y sont moins grandes.

Au final, cette loi renforcerait les difficultés que connaissent certaines femmes à accéder au marché du travail, et les confinerait à des secteurs où les conditions de travail sont moins bonnes.

Cette loi ne concerne que les employé-e-s des services publics et parapublics. Mais cela ne fait aucun doute, si elle devait être acceptée, que certains employeurs du secteur privé pourraient invoquer des arguments du même type pour imposer les mêmes restrictions et pratiquer ainsi les mêmes discriminations. Pour le SIT, les collectivités publiques doivent au contraire être des exemples d'intégration et de respect de la diversité. 

Maimouna Mayoraz

## FRAIS DENTAIRES ET CAISSE PUBLIQUE

# Garantissons l'accès aux soins pour toutes et tous

Le SIT appelle à voter deux fois OUI aux initiatives « pour le remboursement des frais dentaires » et « pour une caisse d'assurance maladie et accidents publique à but social ».

**Initiatives** • Lancées par le Parti du Travail et soutenues par le SIT, deux initiatives proposent d'une part la mise en place d'une assurance cantonale pour le remboursement des frais dentaires, et d'autre part la création d'une caisse cantonale publique d'assurance maladie et accidents. Le SIT appelle à voter OUI le 10 février.

Beaucoup de personnes à faible revenu tardent

ou renoncent à aller chez le dentiste pour des questions d'argent. Ce renoncement a pour conséquence l'aggravation des problèmes dentaires, avec au final une facture encore plus lourde à payer, tant sur le plan financier que de santé. Car aux souffrances qu'engendrent des caries non ou mal traitées, peuvent s'ajouter des conséquences graves sur l'état de santé en général, comme des

maladies cardio-vasculaires.

Le SIT est critique sur le mode de financement de cette assurance (cotisation salariale). Mais il a l'avantage d'être proportionnel au revenu, et l'initiative répond à un réel besoin des couches populaires. C'est pourquoi le SIT invite la population à accepter cette initiative.

Année après année, les primes maladie ne cessent d'augmenter, plombant le revenu disponible des salarié-e-s, à tel point que les déjà trop rares et insuffisantes augmentations de salaire sont souvent entièrement « mangées » par la hausse des primes.

Pour le SIT, le racket par les assurances maladie privées doit être remplacé par un système de couverture publique des soins, financé de manière proportionnelle au revenu de chacun-e.

En proposant la création d'une caisse maladie et accidents publique à but social, l'initiative du même nom va dans ce sens, raison pour laquelle le SIT appelle à la soutenir en votant OUI le 10 février prochain. 

Davide De Filippo

GRÈVE DES FEMMES/FÉMINISTE

# Cachez ces maux que l'on ne saurait voir



La pénibilité du travail des femmes est souvent invisible et donc mal reconnue. Cela mène à une insuffisance des mesures de protection et à une prise en charge réduite par les assurances.

## EN MARCHÉ VERS LA GRÈVE

Jusqu'au 14 juin 2019, SITinfo consacre son dossier central aux multiples motifs de la grève des femmes et féministe en préparation, et décline les enjeux de cette grève pour différents secteurs.

**Santé au travail** • Vous êtes une femme de plus de 50 ans ? Vous connaissez donc les gestes à adopter pour prévenir le cancer du sein : autopalpation, dépistages, sport et régimes alimentaires. La lutte contre le cancer du sein est devenue une priorité de société, et c'est indéniablement

une bonne chose. Mais saviez-vous que certaines professions augmentent drastiquement le risque de cancer du sein ? Le risque de contracter cette maladie augmente de 50% chez les infirmières, et va même jusqu'à être multiplié par 4,5 dans le secteur de la blanchisserie, et par 5 parmi les coiffeuses, esthéticiennes et les travailleuses de l'industrie alimentaire. Les raisons : l'exposition aux produits toxiques, le travail de nuit et le stress. Et pourtant, dans les moyens de prévention mis en place par la Confédération, rien n'est prévu pour corriger ces injustices !

Pour Viviane Gonik, spécialiste de la santé du travail, cet exemple est emblématique de la prise en charge lacunaire des atteintes à la santé découlant du travail féminin : à la fois invisibilisées et faisant peser une grande part de responsabilité sur les travailleuses elles-mêmes.

## LA PÉNIBILITÉ INVISIBLE

Les métiers dits « féminins », comme les soins infirmiers, l'éducation de la petite enfance, le ménage, la vente, etc., sont des métiers dits du « care ». Cela signifie qu'ils consistent avant tout à prendre soin des autres ou

de leurs lieux de vie. En raison du stéréotype selon lequel les femmes seraient naturellement prédisposées à exercer ces rôles, et en raison du fait que les accidents lourds sont moins fréquents que dans les métiers dits « masculins », les risques auxquels sont exposées les femmes se voient minimisés.

Pourtant, les tâches exercées par les femmes comportent de lourdes difficultés, comme entre autres : les gestes répétitifs légers, les longues postures debout, le port de personnes, l'exposition aux maladies contagieuses, et le contact avec des substances toxiques qui occasionnent des dérèglements endocriniens, sans parler de la pression psychologique. Ces facteurs provoquent des maladies professionnelles, qui malheureusement restent trop peu reconnues, comme certains types de cancer ou des troubles musculo-squelettiques (TMS).

## MANQUE DE RECONNAISSANCE

Les TMS sont typiques de ce manque de reconnaissance. Parmi eux se trouvent certaines douleurs de dos chroniques, des tendinites, le syndrome du canal carpien, etc. Ces troubles étant provoqués par une multitude de facteurs, il est compliqué de faire reconnaître que le travail en est la cause principale, ce d'autant plus lorsqu'on travaille à temps partiel, ce qui est le cas de 6 femmes sur 10 en Suisse. Souvent, ces maladies sont attribuées à des causes liées aux femmes elles-mêmes, comme leurs prédispositions génétiques ou biologiques, alors que nombre de recherches en santé du travail font état de liens de causalité entre certains gestes et les TMS.

## PRÉVENTION ET PRISE EN CHARGE INSUFFISANTES

Ce manque de reconnaissance a un impact sur toute une série d'aspects fondamentaux. D'une part, la prévention des risques est très faible dans les métiers féminins. Le matériel de protection, tels que gants ou masques, sont souvent inadaptés, car pensés avant tout pour les hommes et aux gestes qu'ils exercent au quotidien. D'autre part, cela a pour conséquence une moins bonne prise en charge par les assurances. En effet, si une maladie est reconnue comme étant provoquée par l'emploi, elle est prise en charge par l'assurance accidents et donne droit à une couverture plus complète. Lorsque cela n'est pas le cas, les frais sont couverts par l'assurance maladie, et la personne souffrante reste isolée dans ses douleurs. ♦

Marlène Carvalhosa Barbosa



## 3 questions à Viviane Gonik

### Il semblerait que le nombre d'accidents du travail diminue. Qu'en est-il des femmes ?

En effet, si l'on regarde les statistiques en France, depuis 2001, le nombre général d'accidents diminue. Mais cette moyenne masque le fait que chez les femmes, ils ont augmenté de 28 %. Malheureusement, les chiffres pour la Suisse ne sont pas connus, car la SUVA ne communique pas cette information.

### En Suisse, il existe des protections spéciales pour les femmes enceintes au travail. N'est-ce pas suffisant ?

Ces dispositions existent pour protéger le fœtus.

Ceci est doublement insuffisant : pour le fœtus d'une part, parce que ce sont les premières semaines de grossesse qui sont les plus à risque, et la grossesse est souvent ignorée à ce moment. Pour la mère d'autre part, qui le reste du temps est exposée aux facteurs à risque. Il faut plutôt protéger les travailleuses dans leur ensemble sur la totalité de leur parcours de vie.

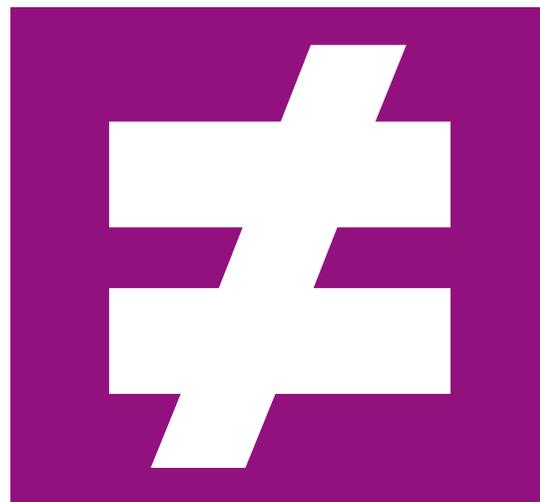
### Comment les syndicats et les organisations féministes peuvent contribuer à faire évoluer la situation ?

Le principal biais des assurances est de calculer l'exposition aux risques sur la base d'emplois à plein-temps. Cela ne tient ni compte des carrières féminines, ni du développement des emplois atypiques. Il est important de pouvoir créer des synergies avec des chercheurs-euses pour faire avancer les mentalités. Et il continue d'être essentiel de s'auto-organiser dans les secteurs, pour faire avancer les protections spécifiques à certains métiers, comme c'est le cas pour les infirmières.

## VILLE DE GENÈVE

# Directive discriminatoire au sens de la loi sur l'égalité

Considérant qu'elle contient une disposition discriminatoire indirecte à l'égard des femmes, le SIT a recouru à la Chambre administrative contre une directive de la Ville de Genève.



**LEg** • Le Statut du personnel de la Ville de Genève institue une commission du personnel ainsi que des commissions du personnel internes aux services. Le temps consacré par un membre du personnel aux séances d'une commission ou en séance de négociation avec la Ville de Genève est imputé sur son temps de travail. En février 2017, le Conseil administratif a adopté une directive pour préciser les règles et le temps à disposition des représentant-e-s élu-e-s du personnel. Sans négociation préalable avec les syndicats et les commissions du personnel, cette directive a été contestée par les syndicats, car elle contient des dispositions discriminatoires indirectes à l'égard des femmes. Certaines dispositions de la directive ont été modifiées ultérieurement par le Conseil administratif, mais pas toutes. En particulier, le fait qu'elle contient une décharge de 10 % pour le-la président-e de la commission du personnel et de 5 % pour les président-e-s des commissions du

personnel internes. Selon le SIT, ces dispositions discriminent le personnel à temps partiel, majoritairement composé de femmes.

### TEMPS PARTIEL DÉFAVORISÉS

Le personnel de la Ville de Genève est composé de 39 % de femmes et 61 % d'hommes. La part de personnel à temps partiel est composée de 70 % de femmes et 30 % d'hommes, tandis que le personnel engagé entre 90 % et 100 % est composé de 23 % de femmes et 77 % d'hommes. Au sein des commissions du personnel, les représentantes du personnel sont aussi très majoritairement engagées à temps partiel, tandis que les hommes le sont majoritairement à plein temps. Avec une décharge pour les président-e-s de commissions fixée en pourcent, le personnel à temps partiel ne dispose pas de la pleine décharge pour assumer leurs tâches de président-e. Or ces tâches sont les mêmes, que l'on soit engagé-e par la Ville de Genève à plein temps ou à temps partiel. C'est

ainsi qu'une personne élue à la présidence de la commission du personnel engagée à 100 % aura droit à 4 heures hebdomadaires pour effectuer sa tâche, tandis que celle qui est engagée à 50 % ne disposera que de 2 heures par semaine pour assumer le même rôle. Le SIT demande que ces pourcentages soient transformés en heures (4 heures pour la présidence de la commission du personnel, 2 heures pour la présidence d'une commission du personnel interne), car la charge effective de travail liée à la fonction ne dépend pas du taux d'activité.

### TRIBUNAL SAISI

Face au refus du Conseil administratif de changer ces dispositions, le SIT a décidé de saisir le tribunal. L'article 3 de la Loi sur l'Égalité (LEg) précise qu'il est interdit de discriminer les travailleuses, soit directement, soit indirectement. Selon Karine Lempen : « est constitutive de discrimination indirecte à raison du sexe une différence de traitement

qui se fonde sur un critère, neutre en apparence, mais qui a ou peut avoir pour résultat de désavantager une plus grande proportion de personne d'un sexe par rapport à l'autre, sans être justifié objectivement. Une discrimination indirecte à l'égard des femmes est statistiquement vraisemblable lorsque leur proportion dans le groupe de personnes désavantagées par une mesure est considérablement plus élevée que leur proportion dans le groupe avantagé » (commentaire de la LEg). Selon le SIT, les femmes qui assument cette tâche en étant engagées à temps partiel doivent utiliser une partie de leur temps libre pour assumer cette fonction, voire renoncer à s'y présenter. Il s'agit d'une discrimination indirecte à l'égard des femmes. Elles auraient pourtant le droit d'être aussi pleinement reconnues comme présidentes par la Ville de Genève, qui se targue d'être exemplaire en matière d'égalité. ♦

Valérie Buchs.



Photos © Eric Roset

## NETTOYAGE

# « Ignorées, méprisées, mais déterminées » et victorieuses

Après 11 jours de lutte, les nettoyeurs-euses d'Orgapropre SA ont mis fin à la grève avec un plan social en poche.

**Grève** • Une lutte sans précédent dans le secteur précaire du nettoyage à Genève. 11 jours durant, une douzaine de nettoyeurs-euses, majoritairement des femmes, se sont mobilisé-e-s avec le soutien de leurs collègues pour leur dignité et la sauvegarde de leurs emplois. Non sans difficulté. Elles ont bravé la pluie et le froid devant le luxueux siège d'UBP SA où elles entretenaient les locaux. Pire encore, elles ont dû faire face à une armada de policiers et des casseurs de grève violents qui ont tenté d'enfreindre leur droit de grève et qui n'ont pas hésité à agresser des secrétaires syndicaux-ales. En vain. Contre vents et marées, les nettoyeurs-euses d'Orgapropre se sont battues pour dénoncer un véritable scandale social.

## LICENCIEMENT COLLECTIF

Parce qu'elle a perdu son mandat de nettoyer les bureaux de l'Union Bancaire Privée (UBP SA), la société Orgapropre a annoncé le licenciement de 37 employé-e-s en novembre dernier. Mandaté par

plusieurs d'entre elles pour organiser la lutte afin de maintenir leur poste de travail ou obtenir un plan social, le SIT a adressé plusieurs propositions à Orgapropre, à l'UBP ainsi qu'à l'Etat de Genève. Toutes, jusque-là, étaient restées lettre morte. Les travailleurs-euses déterminé-e-s ont alors décidé d'entamer un mouvement de grève dès le 16 janvier.

## RESPONSABILITÉ MORALE ET SOCIALE

202 millions, c'est le bénéfice net qu'UBP se vante d'avoir réalisé en 2018. A la fin de cette même année, la banque décide de faire des économies sur le dos des nettoyeuses qui entretiennent leurs luxueux bureaux, depuis 28 ans pour certaines d'entre-elles. Une situation totalement disproportionnée : ces travailleuses précaires de l'ombre, œuvrant deux heures par jour, pour gagner 19,60 francs de l'heure, sont laissées sur le carreau sans aucun plan social.

Pire encore, en vertu d'une clause ahurissante de non-concurrence entre Orgapropre et UBP, cette dernière ne peut engager ni directement ni via une

entreprise tierce les nettoyeurs-euses licencié-e-s pour continuer à nettoyer ses locaux, comme c'est pourtant l'usage dans la branche. Estimant qu'elle n'était pas responsable légalement des renvois, la banque a refusé d'atténuer les conséquences du licenciement collectif, oubliant sa responsabilité morale et sociale.

## LES GRÉVISTES TIENNENT BON

Mise sous pression par les piquets de grève, UBP SA est toutefois intervenue auprès de l'entreprise ayant obtenu le nouveau mandat, Cleaning service, afin qu'elle engage une partie du personnel licencié pour travailler sur d'autres sites.

Et au 11<sup>e</sup> jour de grève, un accord est trouvé entre le SIT et Orgapropre SA, sous l'égide du Conseiller d'Etat Mauro Poggia, finalement intervenu pour réunir les parties, prévoyant une indemnisation pour les grévistes afin de réduire les conséquences du licenciement. Deux personnes parmi les grévistes sont toujours en attente d'un emploi, mais Mauro Poggia s'est engagé à trouver une solution pour les reclasser d'ici fin février, fin de leur délai de congé.

## FORTES, FIÈRES ET SOLIDAIRES

La lutte des nettoyeuses d'Orgapropre est exemplaire dans le précaire secteur du nettoyage de bureaux, composé d'une majorité de femmes. Aux bas salaires, cumul de temps très partiels, et retraites misérables s'ajoute le poids de devoir rester le plus discrètes possibles. Une invisibilité que cette lutte a permis de briser.

A quelques mois de la grève des femmes/féministe du 14 juin 2019, ces travailleuses ont montré la voie à suivre. Chapeau. ♦

Merita Elezi

## SERVICES PUBLICS ET SECTEURS SUBVENTIONNÉS

# Cahier de revendications offensif déposé

Après des années de résistance contre les politiques d'austérité, le Cartel intersyndical a transmis un cahier de revendications offensif au Conseil d'Etat.

**Perspectives** • Après des années d'austérité budgétaire imposées par les gouvernements précédents, place à l'offensive syndicale pour améliorer les conditions de travail. La « disette » imposée par une droite qui a réduit les dépenses des services publics par des coupes budgétaires constantes et linéaires dans les services publics et les institutions subventionnées a fait mal au personnel et aux prestations. Les rapports de forces de 2015 ont permis d'éviter pire encore. Le budget 2019 adopté par le Grand Conseil en décembre, en octroyant des moyens supplémentaires aux HUG et aux soins à domicile, a marqué un très léger coup de frein à cette politique. Le Conseil d'Etat s'est quant à lui déclaré ouvert à la discussion sur les prochains budgets. Qu'à cela ne tienne, même si l'horizon demeure bouché par la RFFA, le Cartel intersyndical de la fonction publique, dont le SIT est membre, a déposé un cahier de revendications offensif en sans tabous.

## EMPLOI PUBLIC PRÉCARISÉ

L'emploi s'est précarisé avec cette politique d'austérité, même dans les services publics : multiplication des contrats auxiliaires, limités, temporaires, pour accomplir des tâches pourtant stables et pérennes, déqualification du personnel, absence de reconnaissance, y compris salariale, intensification du travail, management technocratique et autoritaire, épuisement et réduction des possibilités de mobilité interne. Ce sont principalement le personnel de terrain, les bas salaires, les temps partiels, les femmes et les jeunes qui ont fait les frais de ces détériorations.

Autant de maux qui s'ajoutent aux attaques sur les retraites et sur le système de rémunération de la fonction publique (projet SCORE), et qui appellent des réponses syndicales en termes de revendications.



## RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL

En janvier, les syndicats ont donc transmis leurs revendications immédiates à intégrer au budget 2020 au Conseil d'Etat, employeur d'environ 17 000 fonctionnaires et indirectement de près de 45 000 employé-e-s du « Grand Etat ». Parmi ces revendications : des effectifs de terrain renforcés, le respect de cadres légaux et réglementaires (contournés par manques de moyens et de multiples bricolages), des améliorations conséquentes statutaires et réglementaires, le respect des droits syndicaux, et la réduction du temps de travail.

Cette dernière proposition peut paraître audacieuse, trois ans après la tentative infructueuse du Conseil d'Etat d'augmenter le temps de travail de 40 à 42 heures hebdomadaires. Et pourtant, la réduction du temps de travail devrait être une évidence : pour compenser les gains de productivité résultant de l'intensification du travail, pour combattre l'épuisement et réduire les absences maladies coûteuses, et pour créer les nouveaux emplois dont les chô-

meurs-euses et les nouvelles générations ont besoin.

## PLUS D'ÉGALITÉ

En cette année 2019 de préparation de la grève des femmes, la question de l'égalité trouve également une place importante dans les revendications du Cartel. Outre la réduction généralisée du temps de travail et ses effets positifs sur la conciliation entre vie professionnelle et vie privée, et sur la répartition entre hommes et femmes des tâches éducatives et de soins aux proches, le Cartel exige notamment la stricte égalité salariale dans les services publics, ce que ni le système actuel ni le projet SCORE en l'état ne garantissent, un congé parental de 38 semaines à répartir entre la mère et le père, et une meilleure protection de la maternité, notamment en terme de perte de gain durant la première année d'engagement.

Autant de revendications offensives, sur lesquelles nous ne manquerons pas de revenir plus en détail d'ici au 14 juin. ♦

Françoise Weber

## BUDGET 2019 DE LA VILLE DE GENÈVE

Deux ans de suite, nous avons repoussé par référendum les tentatives injustifiées de la droite majoritaire au conseil municipal de couper dans les prestations et les conditions de travail. A mi-décembre, un rassemblement du personnel a accueilli les élu-e-s pour contester les velléités de la droite de couper dans l'indexation des salaires pour 2019 et pour réclamer le versement des montants prévus par le statut du personnel pour l'allocation enfants.

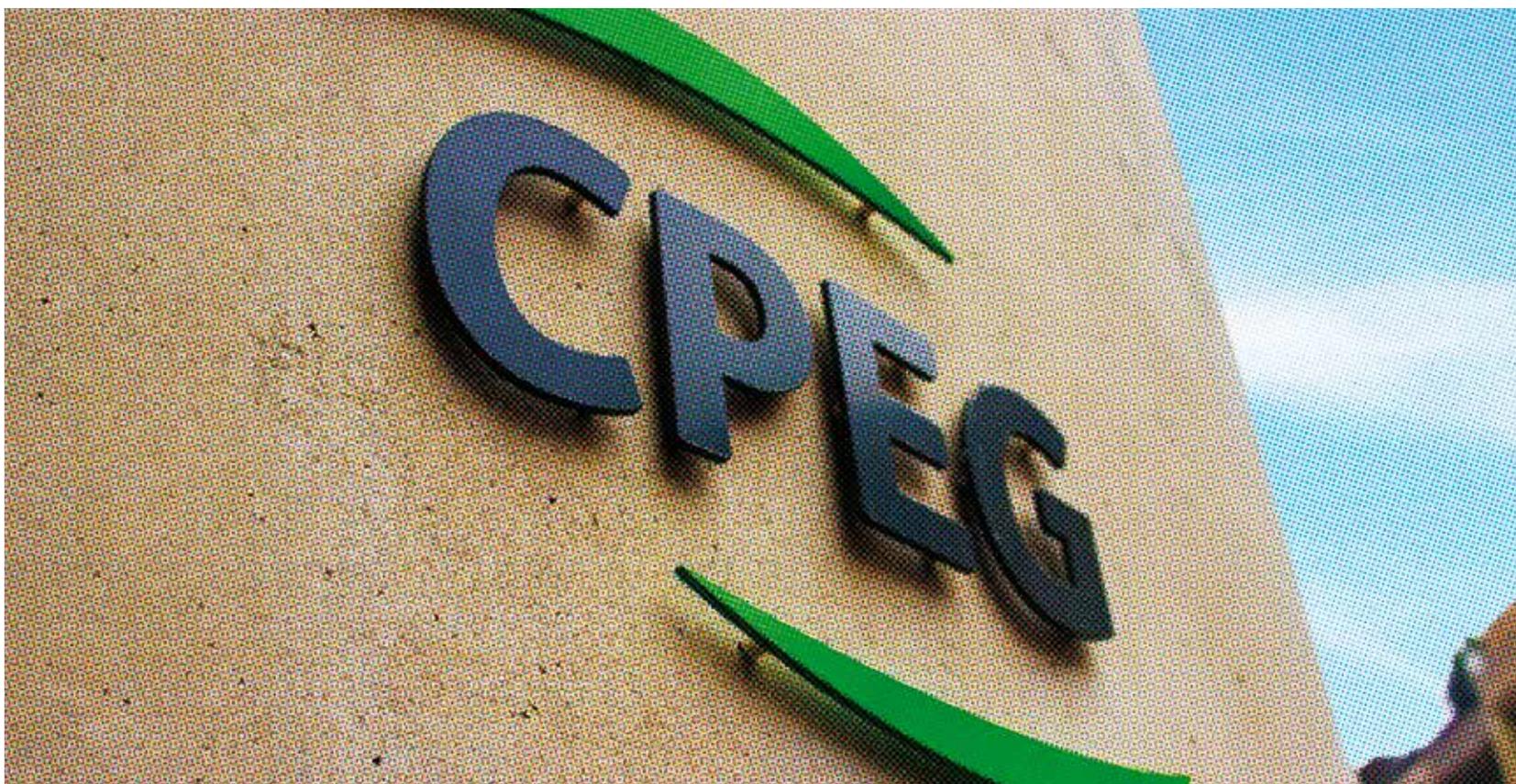
Au final, le conseil municipal a voté un budget à l'équilibre pour 2019 sans devoir passer par la case des douzièmes provisoires. La droite a échoué dans sa manœuvre de couper l'indexation et les échelles de traitement seront indexées au coût de la vie en 2019. Du même coup, les échelles de salaire de la CCT pour le personnel de la petite enfance le seront aussi. Le budget a été équilibré en coupant les 3,2 millions de francs prévus initialement pour l'entrée en vigueur du nouveau catalogue des fonctions-types, dans l'attente de l'issue des négociations sur ce sujet. Une demande de crédit extraordinaire sera déposée ultérieurement à cet effet.

L'allocation enfants est inférieure à ce qui est prévu par le Statut et son règlement d'application. A la séance suivante, le conseil municipal a décidé de modifier le texte du Statut du personnel, faisant fi du protocole d'accord signé entre le Conseil administratif et avec les organisations du personnel. Les montants seront dorénavant inscrits dans le texte : pour chaque enfant de moins de 18 ans il sera versé 100 frs, 150 frs à partir du 3<sup>e</sup> enfant. Et pour les enfants entre 16 et 25 ans suivant une formation, l'allocation s'élèvera à 125 frs, 175 frs à partir du 3<sup>e</sup> enfant. **VB**

## AUGMENTATION DES SALAIRES DE L'HÔTELLERIE-RESTAURATION

Dès le 1<sup>er</sup> janvier, les salaires minimaux de l'hôtellerie-restauration augmentent. L'échelle des salaires débute dorénavant à 3 470 frs pour les non-qualifié-e-s, et avec un CFC, le minimum se situe à 4 195 frs. Venez vérifier votre salaire avec un-e secrétaire syndical-e lors de nos permanences, pour voir si vous devez être augmenté-e.

Cette augmentation est bienvenue, mais le SIT en attend plus. Nous voulons des salaires dignes pour tout le monde, et pour cela, nous nous préparons à une grande campagne pour promouvoir le salaire minimum cantonal, qui bénéficierait grandement aux employé-e-s du secteur ! **MCB**



## FONCTION PUBLIQUE

# Un référendum syndical inévitable

Suite à l'adoption de deux lois contradictoires sur la CPEG, le Cartel n'a eu d'autre choix que de lancer un référendum.

**CPEG** • Fin 2018, le Grand Conseil a voté deux lois qui s'opposent pour capitaliser la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG), plongeant le canton dans un imbroglio juridique et institutionnel inédit. Dans la foulée, le Conseil d'Etat a publié ces deux lois dans la Feuille d'avis officielle (FAO), ouvrant ainsi la possibilité d'un référendum sur les deux lois. Le PDC et le PLR ont alors lancé un référendum contre la loi 12228 qui avait recueilli une majorité composée de l'Alternative et du MCG. Après analyse, une assemblée des délégué-e-s du Cartel intersyndical de la fonction publique a considéré que la situation ne laissait guère d'autre choix que de lancer un deuxième référendum, cette fois-ci contre la loi 12404 émanant du Conseil d'Etat et adoptée par la droite grâce à l'abstention des Verts. Explications.

### PRÉFÉRENCE CLAIREMENT AFFIRMÉE

Au Grand Conseil, le projet de loi 12228 a recueilli la majorité absolue de 52 voix sur 100, tandis que le projet de loi 12404 n'a dans un second temps obtenu qu'une majorité relative de 44 voix seulement. Au-delà de l'imbroglio juridique que pose ce vote quasi-simultané et contradictoire, la volonté

politique exprimée par le parlement cantonal est claire: préférence au projet de l'Alternative et du MCG, sans jeter pour autant complètement aux orties celui du Conseil d'Etat.

### ACTE ANTIDÉMOCRATIQUE

Un minimum de responsabilité institutionnelle et de respect de ce positionnement politique qui devenait de plus en plus clair au fil du débat parlementaire auraient dû commander au Conseil d'Etat de plaider pour le renvoi de son projet en commission, voire de le retirer. En ne le faisant pas, et en publiant ensuite les deux lois dans la FAO, le Conseil d'Etat s'est rendu coupable d'un acte antidémocratique. Car en cas d'absence de référendums, c'est la loi 12404 qui s'imposera en vertu d'une disposition constitutionnelle, et non la loi 12228 qui avait pourtant recueilli une majorité politique plus grande.

### PAS LE CHOIX

Dès lors, ne pas lancer le référendum contre la loi 12404 du Conseil d'Etat aurait comporté le risque de voir ce scénario se réaliser, car personne ne peut garantir que la droite parviendra à recueillir les si-

gnatures nécessaires pour son référendum contre la loi 12228. Elle n'aurait d'ailleurs même pas eu besoin de le faire, puisque « sa » loi se serait imposée toute seule en l'absence de référendums.

Mais si les deux référendums sont déposés, le risque majeur réside dans un éventuel double NON populaire le 19 mai prochain, qui risque de déclencher la mise en œuvre des mesures structurelles décidées par la caisse. Mais ce double refus, de droite contre le projet soutenu par la gauche, et de gauche contre le projet soutenu par la droite, ne laissera pas d'autre choix à ce parlement que d'adopter dans l'urgence une solution de compromis. Sans quoi c'est l'initiative du Cartel et de l'ASLOCA qui s'appliquera, puisque celle-ci vient d'être adoptée par le Grand Conseil. A moins d'un nouveau référendum de droite. **♦**

Françoise Weber

### PRÉFÉRENCE SYNDICALE

La loi 12228 déposée par les partis de l'Alternative et le MCG vise à capitaliser la CPEG sans réduire une nouvelle fois les prestations des assuré-e-s. La capitalisation se fait principalement par le transfert des terrains publics à la CPEG pour y construire des logements à loyers abordables, reprenant avec quelques adaptations l'initiative 168 « Sauvegarder les rentes en créant du logement ».

La loi 12404 du Conseil d'Etat capitalise principalement la CPEG par un jeu d'écritures. Elle est moins favorable aux assuré-e-s, puisque c'est principalement le personnel qui paie les intérêts des prêts par l'augmentation de ses cotisations, une réduction de la rente de 5% et la transformation du système en primauté de cotisation qui fait porter le risque par le personnel en cas de baisse des rendements. Plus de développements sur [sit-syndicat.ch](http://sit-syndicat.ch)

## SECOND-ŒUVRE

# Un pas dans la lutte contre la non-déclaration aux assurances sociales

La nouvelle CCT du second-œuvre prévoit de nouvelles dispositions pour lutter contre le travail au noir, tandis que les salaires minimaux stagnent.



**Travail au noir** • La nouvelle convention collective du second-œuvre romand, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019, met en place de nouvelles obligations afin de lutter plus efficacement contre la non-déclaration aux assurances sociales, l'un des fléaux du secteur. Voilà pour le côté pile. Côté

face, les patrons n'ont concédé que quelques miettes aux salaires. Petit tour d'horizon de cette nouvelle CCT.

## SALAIRES EN BERNE

A l'occasion des négociations salariales à l'automne 2018, les représentant-e-s syndicaux-ales ont assisté avec stupéfaction à leur premier renouvellement de convention collective sans revalorisation des salaires minimaux. Alors que 5 000 signatures avaient été récoltées sur les chantiers pour une augmentation de 120 francs par mois, alors que la productivité pour les entreprises du secteur s'accroît, alors que les salarié-e-s du second-œuvre n'ont eu qu'une maigre augmentation en 6 ans, le patronat est resté intraitable dans son refus d'augmenter les salaires minimaux. Cependant, conformément à la nouvelle convention collective applicable dès janvier 2019 dans le secteur, les

salaires réels doivent être augmentés de 1,2%, soit environ 53 francs par mois pour la classe C, et environ 62 francs pour la classe A.

## ET QUELQUES PROGRÈS

Malgré la faiblesse de l'accord au niveau salarial, la nouvelle convention collective entérine de belles avancées pour la lutte contre le travail non-déclaré. Jusqu'alors rendus inefficaces par la nouvelle loi sur l'AVS, permettant aux sociétés de ne déclarer leurs employé-e-s qu'une fois par an, les contrôles de chantiers seront facilités par l'introduction d'une carte professionnelle, l'annonce obligatoire à la retraite anticipée et la transmission d'un contrat de travail écrit avant la prise d'emploi.

Par ailleurs, une nouvelle disposition est entrée en vigueur afin de faire reconnaître les diplômes obtenus à l'étranger, et ainsi de permettre aux employé-e-s concerné-e-s d'obtenir le salaire correspondant à leur qualification réelle. Un quota maximal de 80 heures supplémentaires non majorées par année a également été fixé.

Concernant la convention pour la retraite anticipée, elle a été renouvelée pour 10 ans. Afin de palier au déficit structurel de la caisse de retraite et à l'arrivée de nombreux rentiers, la cotisation va passer de 0,9% à 1% en 2019 mais les prestations seront maintenues. Les syndicats ont pu arracher une participation patronale de 50 francs mensuels pour la contribution sociale individuelle. 

Camille Layat

## GROS-ŒUVRE

# La nouvelle convention collective est entrée en vigueur

Tour d'horizon sur la nouvelle convention collective nationale de travail du secteur principal de la construction, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**Construction** • Suite au dernier round de négociations du 3 décembre dernier, le projet d'accord dans le gros-œuvre a été approuvé par les assemblées des travailleurs puis par les représentants patronaux. Des suites de la mobilisation exemplaire des maçons, une augmentation mensuelle de 80 frs a pu être arrachée au patronat sur les salaires minimaux et réels pour 2019 et 2020. Nous saluons également le recul du patronat sur ses velléités de diminution des classes de salaire lors d'un changement d'employeur et de flexibilisation du temps de travail.

Quelques modifications sont tout de même entrées en application sur cette question. Si le quota maximal d'heures supplémentaires par année reste de 100 h, c'est désormais 25 h, et non 20 h qui pourront être reportées sur le mois suivant. Le solde des heures supplémentaires devra être compensé d'ici à la fin avril de l'année suivante, et non à la fin mars.

Le champ d'application de la convention a été étendu afin d'inclure le secteur du désamiantage. Jusqu'alors soumis à la convention collective du second-œuvre, les travailleurs de ce secteur pourront

bénéficier de salaires plus élevés, du paiement de la pause, et des autres avantages de cette convention. Une mesure de protection des travailleurs âgés est ajoutée, imposant aux employeurs envisageant de licencier un salarié de plus de 55 ans de fixer un entretien afin de permettre le maintien des rapports.

Malgré un déficit structurel important, la retraite anticipée a pu être maintenue à 60 ans, notamment par le biais d'une augmentation des cotisations. Elles passeront de 1,5% à 2% du salaire dès le 1<sup>er</sup> avril 2019, puis à 2,25% du salaire dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Concernant les rentes, elles sont diminuées de 5% pour un départ à la retraite à 60 ans, représentant un manque à gagner de 179 frs par mois pour un salaire mensuel de 5 000 frs. Les rentes sont en revanche augmentées de 8% pour un départ à 61 ans et de 16% pour un départ à 62 ans.

A Genève, les patrons genevois devaient encore se prononcer, avant le 31 janvier 2019, sur les revendications locales des travailleurs: la protection des travailleurs âgés contre les licenciements, la limitation du travail temporaire, et une solution contre les intempéries. 

Camille Layat

# Décisions du SIT et de la CGAS

## LORS DE SES SÉANCES DE DÉCEMBRE 2018 ET JANVIER 2019

### LE COMITÉ SIT A :

- ◆ Discuté des enjeux actuels dans le secteur de la construction
- ◆ Fait un point de situation sur le budget de l'Etat de Genève ainsi que de la Ville de Genève
- ◆ Analysé les projets de loi relatifs à la CPEG et décidé à la majorité de donner son soutien au lancement du référendum contre le PL du Conseil d'Etat
- ◆ Décidé à l'unanimité l'ouverture du fonds de grève pour les membres travailleurs et travailleuses d'Orgaprore
- ◆ Dressé le bilan du Congrès de l'USS des 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 2018
- ◆ Été informé du dépôt du référendum fédéral sur la RFFA et de la prochaine campagne de votations sur le sujet
- ◆ Pris position à l'unanimité contre la réforme cantonale de la fiscalité des entreprises
- ◆ Poursuivi la préparation de la grève des femmes\*/féministe du 14 juin 2019
- ◆ Été informé de la composition et du calendrier

des séances du groupe de travail sur la précarité

- ◆ Prononcé l'engagement de Kevin Sanchez, nouveau collaborateur au sein de l'équipe public et pour le secteur santé
- ◆ Nommé à l'unanimité Jean-Dominique Jacquemet au Conseil de Fondation du SIT, suite à la démission d'Ola Serhan qui a été remerciée pour son engagement
- ◆ Adopté à l'unanimité le budget 2019 du SIT
- ◆ Décidé de soutenir l'initiative de rectification, contre les exportations d'armes dans les pays en guerre civile

## LORS DE SES SÉANCES DE DÉCEMBRE 2018 ET JANVIER 2019

### LE COMITÉ CGAS A :

- ◆ Fait un suivi et bilan de la campagne de récolte de signatures contre la RFFA et discuté de la prochaine campagne pour la votation fédérale
- ◆ Pris position contre la réforme cantonale de la fiscalité des entreprises

- ◆ Dressé le bilan du Congrès USS et mis l'accent sur la nécessité du suivi par le Bureau CGAS de l'amendement sur la grève féministe, qui demande à l'USS de prévoir un budget de campagne alloué aux unions syndicales cantonales
- ◆ Discuté de l'accord institutionnel, en consultation, entre la Suisse et l'Union Européenne
- ◆ Donné les mots d'ordre pour les votations de février 2019:  
Votation cantonale  
**NON à la Loi cantonale sur la laïcité de l'Etat.**  
**OUI à Initiative « Prise en charge des frais dentaires »**  
**OUI à l'initiative pour une caisse maladie cantonale publique et sociale**
- ◆ Discuté des préparatifs de la grève des femmes\*/ grève féministe
- ◆ Commencé les préparatifs du premier mai



**FORMATION SYNDICALE  
à nos membres  
professionnel-le-s  
dans le secteur de la santé  
(HUG-IMAD-EMS-EPI-EPH)**

**Délégation des compétences et  
responsabilités dans le domaine  
des soins, qui a le droit de faire quoi ?**

Avec l'aimable participation de Mme Dominique Simonet-May,  
infirmière et présidente de l'ASI-Genève

**Mercredi 6 mars 2019  
de 9 h à 17 h  
Grande salle du SIT**

**Inscription obligatoire auprès de  
zdema@sit-syndicat.ch,  
possibilité de demander un congé syndical**



**syndicat**  
interprofessionnel  
de travailleuses et  
travailleurs

**GRÈVE FÉMINISTE/  
GRÈVE DES FEMMES\***

**Rendez-vous des travailleuses  
du tertiaire-privé**

**Venez préparer cet évènement,  
ou simplement discuter  
de vos conditions de travail  
tous les premiers lundis du mois  
au SIT, dès le 4 février.  
Passez quand vous pouvez  
entre 17 h 30 et 19 h 30 !**



**syndicat**  
interprofessionnel  
de travailleuses et  
travailleurs

**salarié-e-s  
sans statut légal  
(sans-papiers)**

**Permanences d'information  
et de constitutions des dossiers**

• **Lundi de 14 h à 20 h**

(rez-de-chaussée)

• **Jeudi de 14 h à 17 h (3<sup>e</sup> étage)**

• **Vendredi de 9 h à 12 h (4<sup>e</sup> étage)**



### INTÉRESSÉ-E PAR UN APPRENTISSAGE ?

**Nous offrons une place d'Apprenti-e employé-e de commerce – gestionnaire de dossiers LACI à la caisse de chômage du SIT, à partir d'août 2019.**

En tant qu'apprenti-e employé-e de commerce, vous apprendrez à réaliser de manière autonome les tâches d'un-e secrétaire administratif-ive – gestionnaire de dossiers de l'assurance chômage et insolvabilité, telles qu'établissement de dossiers, tenue de permanences d'accueil, réception téléphone, rédaction de courrier, classement, comptabilité, etc.

Si vous êtes intéressé-e par le domaine des assurances sociales et du droit du travail, n'hésitez pas à nous envoyer votre dossier de candidature avec une lettre de motivation, un CV et une copie de votre dernier bulletin scolaire par mail à [sit@sit-syndicat.ch](mailto:sit@sit-syndicat.ch), en précisant « candidature – apprenti-e » dans l'objet de votre mail.

**Délai de postulation le 15 mars 2019**

### DÉCLARATION D'IMPÔTS

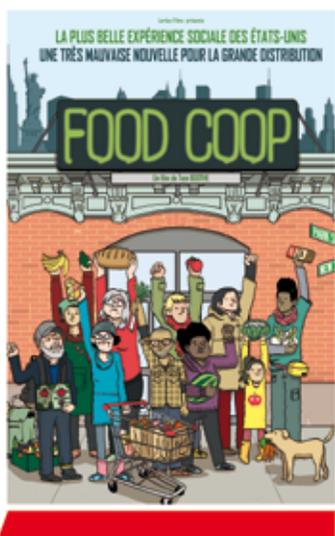
Le SIT propose, à ses membres uniquement, un service des impôts

–  
Déclarations d'impôts, recours et modifications d'acomptes à tarif préférentiel:  
sur rendez-vous en téléphonant  
au 022 818 03 20  
de 9 h à 12 h.

–  
Questions impôts et rectification du taux d'imposition des impôts à la source: permanence impôts à la source (février-mars)  
le mercredi de 14 h 30 à 17 h 30  
au 1<sup>er</sup> étage



**PRESENTE**



### Food Coop

De Tom Boothe / Documentaire, États-Unis, 2016 (97min)

A propos de la coopérative alimentaire de Park Slope, supermarché autogéré où 16.000 membres travaillent 3 heures par mois pour avoir le droit d'y acheter les meilleurs produits alimentaires dans la ville de New York à des prix défiant toute concurrence. Intense et chaotique, découvrez l'extraordinaire aventure qui a vu le jour à Brooklyn en 1973, à l'initiative de quelques utopistes et qui fait aujourd'hui des petits près de chez nous (de La Louve à Paris, à Bees Coop à Bruxelles...).

*Projections  
et discussions  
sur le thème  
du travail*

**Discussion :** avec Johann Zoller, co-fondateur de l'épicerie participative Le NID.

**Mardi 26 Février 2019 à 19 h**

**PROJECTION**

**LE COURRIER**

**FONCTION  
CINEMA**

MAISON DES ARTS DU GRÜTLI  
16, rue du Général Dufour,  
1211 Genève 11

[www.metroboulotkino.ch](http://www.metroboulotkino.ch)

[metroboulotkino@gmail.com](mailto:metroboulotkino@gmail.com)



14.06.2019

### 8 MARS 2019, journée internationale de lutte pour les droits des femmes

Le 8 mars 2019, à l'occasion de la journée internationale de lutte pour le droit des femmes, des milliers d'entre elles se mettront en grève dans plusieurs pays européens pour lutter contre les discriminations à l'égard des femmes.

**En Suisse et à Genève,  
le 8 mars sera une journée  
de mobilisation en vue de préparer  
la grève des femmes\*/féministe  
qui aura lieu le 14 juin.**

**Participez nombreuses  
et nombreux !**

Le détail des actions prévues sera prochainement disponible sur [sit-syndicat.ch](http://sit-syndicat.ch)

# Lutte des nettoyeuses

Dès le 16 janvier 2019, les nettoyeuses licenciées de la société Orgaprope SA se sont mises en grève devant le siège de l'Union Bancaire Privée, sis rue du Rhône 96-98, où elles entretenaient les bureaux. Elles réclamaient leur reclassement ou un plan social. Durant 11 jours, par tous temps et face aux menaces de la police et des casseurs de grève, elles n'ont rien lâché.

Soutenues par de nombreux militant-e-s, représentant-e-s de partis politiques, secrétaires syndicaux-ales, les grévistes ont su faire preuve d'une solidarité exemplaire. Alors que certaines d'entre elles ont été reclassées, elles ont continué le mouvement afin que toutes obtiennent un emploi. Dans cette luxueuse rue de Genève, la population a été sensible à leurs revendications et nombre de personnes ont apporté leur soutien. 



Merita Elezi  
Photos Eric Roset



JAB  
CH-1211 Genève 3  
P.P. / Journal

SIT INFO  
CP 3287  
1211 GENÈVE 3

## IMPRESSUM

Edition: syndicat SIT  
Rédaction: Davide De Filippo  
Mise en page: Schönborn Hernandez,  
Police de caractère Adelle et Adelle Sans  
par TypeTogether

## Collaboration régulière

Valérie Buchs, Marlene Carvalhosa Barbosa, Manuela Cattani, Équipe Chômage, Davide De Filippo, Merita Elezi, Mirella Falco, Jean-Luc Ferrière, Sandra Froidevaux, Jesús Gomez, Thierry Horner, Camille Layat, Maimouna Mayoraz, présidence du SIT, Camille Stauffer, Sylvain Tarrit, Georges Tissot, Françoise Weber.

## Impression

Ediprim SA, Bienne  
Tirage: 11500 exemplaires  
Paraît 8 fois par an  
Bulletin adressé aux membres du syndicat SIT



Reproduction d'articles autorisée et souhaitée, mais seulement avec mention complète de la source.

SITinfo accepte volontiers les contributions des membres, pour autant qu'elles portent sur l'activité syndicale au sens large et soient conformes aux principes généraux du SIT.